

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33007 – “ Vallée de la Gueule en amont de Kelmis ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33007 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site de la vallée de la Gueule, en amont de Kelmis, peut être considérée comme un trait d'union entre le paysage fagnard et le paysage typique du Pays de Herve.

Le site comprend des milieux variés établis sur sols calcaires, tourbeux, acidiphiles ou calaminaires qui s'articulent tout au long de la vallée, de la source jusqu'à la Calamine, ainsi que de celle de son principal affluent, le Lontzenerbach.

Les milieux forestiers sont bien représentés par des formations du métaclimax de la hêtraie subatlantique (9110, 9130, 9150), des chênaies charmaies humides (9160) et des chênaies-boulaies acidophiles humides (9190). Ces habitats variés sont présents dans le vallon exceptionnellement riche du Lontzenerbach ou Hohnbach mais aussi dans les bois situés autour d'Eyneburg Schloss, au Buchenbusch et à Landwehring.

Bordant les eaux de la Gueule (3260), habitat du martin pêcheur d'Europe et du chabot, des zones de mégaphorbiaies à reine des prés (6430) et des forêts alluviales (91E0*) forment des cordons rivulaires. La pelouse calaminaire (6130) et le pré de fauche (6510) sont d'autres formations végétales ouvertes bien représentées. Cet ensemble riche et varié constitue des milieux de nourrissage et de reproduction pour une colonie importante de grands murins mais également pour le pic mar, la bécassine des marais et le milan royalinéa.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	67,58 ha	B	
9160	27,88 ha	C	
9110	17,52 ha	C	
9190	16,53 ha	C	
91E0*	16,25 ha	C	UG 7
3260	7,00 ha	C	
6430	4,50 ha	C	

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
6510	3,42 ha	C	
6130	2,73 ha	B	
9150	1,98 ha	C	
91D0*	0,94 ha	C	UG 6
3150	0,62 ha	C	
8210	0,22 ha	C	
6210*	0,19 ha	C	UG 2
9180*	0,10 ha	C	UG 6
3130	0,06 ha	C	
3140	0,06 ha	C	
7220*	0,05 ha	C	UG 1
8310		C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6130 : Pelouses calaminaires du Violetalia calaminariae

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

7220* : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91D0* : Tourbières boisées

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1318	Myotis dasycneme	Vespertilion des marais			2 i		C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	1-3 i				C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	100-130 i				B
A027	Egretta alba	Grande Aigrette				1-5 i	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		0-1 i			-
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver				1-5 i	-
A074	Milvus milvus	Milan royal		P			-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P		-
A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	0-1 p				-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	1-2 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	0-1 p				-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33007 – " Vallée de la Gueule en amont de Kelmis ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN